

Canal de Vaucluse, un fabuleux et vénérable ouvrage de 1 000 ans



Du 22 septembre au 7 octobre 2025, le débit et la hauteur d'eau du Canal de Vaucluse seront volontairement abaissés pour permettre les travaux indispensables à sa bonne gestion et à la sécurité de tous.

Cette mise en chômage consiste en un abaissement artificiel du débit et de la hauteur d'eau du Canal de Vaucluse afin de nettoyer le lit, d'en ôter les embâcles, de faucarder la végétation aquatique, de



débroussailler les berges, en somme : de libérer le canal de tout obstacle au bon écoulement des eaux.

Le calendrier des opérations

Les 20 et 21 septembre, réduction progressive des débits et mise hors d'eau des ouvrages ; Le 22 septembre, démarrage effectif des travaux ; puis remise en eau progressive du 6 au 7 octobre.

Riverains, usiniers et conditions météorologiques

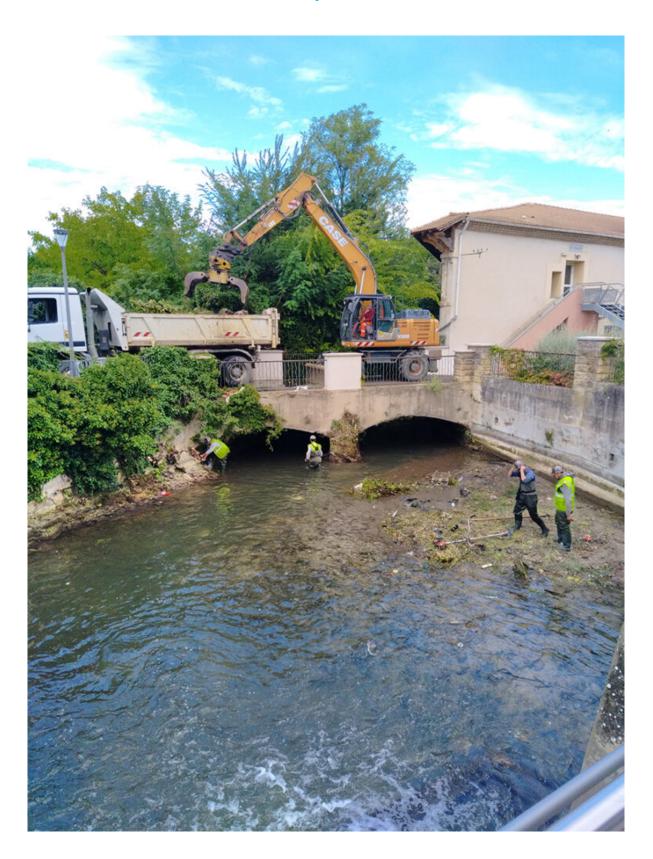
Les riverains et usiniers sont invités à profiter de cette période pour réaliser les travaux leur incombant, en respectant la date impérative de remise en eau au 7 octobre. En cas de conditions météorologiques défavorables ou de circonstances exceptionnelles, la fin du chômage pourra être reportée d'une semaine.

Les communes concernées

Les communes concernées sont Châteauneuf-de-Gadagne, Jonquerettes, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Vedène, Entraigues-sur-la-Sorgue, Sorgues et Le Pontet.



Ecrit par le 30 novembre 2025





Mise en chômage du Canal de Vaucluse Copyright Syndicat mixte du Bassin des Sorgues

Le saviez-vous?

Le Canal de Vaucluse fût conçu par les chanoines de Notre-Dame des Doms afin de drainer la plaine des Sorgues constituée de marais et d'alimenter en eau Avignon, au 10° siècle. Il prend naissance à la prise du Prévôt, sur la commune du Thor et les eaux proviennent de la Sorgue d'Entraigues qui, elles-mêmes viennent de Fontaine-de-Vaucluse.

Avignon

Le canal de Vaucluse descendait la rue des teinturiers jusqu'à l'entrée de la rue Bonneterie. Apport doublé par les eaux de la Durance, au 13^e siècle avec l'installation de moulins à blé, alimentant les papeteries, les fabriques de soie, de draps, de teintureries, les ateliers de garance, l'usine de cantarel. En 1406, un document de voierie désigne le canal comme 'grand Sorgo'. En 1477, le Conseil de la ville demande la déviation des eaux de la Durance pour ne conserver que celles de Fontaine de Vaucluse pour la pureté, l'éclat et la vivacité des couleurs des étoffes baignées par les eaux.

Le canal de Vaucluse est géré par le Syndicat mixte du Bassin des Sorgues

Le canal cesse d'être géré par le Chapitre métropolitain d'Avignon à La Révolution, puis placé sous l'autorité du préfet de Vaucluse, puis du 'Syndicat des eaux du canal de Vaucluse'. Le canal reçoit les eaux pluviales de Châteauneuf-de-Gadagne, Jonquerettes, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Vedène, le Pontet et Sorgues. Le Canal de Vaucluse est classé en rivière ce qui permet aux pêcheurs possédant le permis de s'installer sur ses berges.

'Voies de passage', entretien entre un ancien syndicaliste et un capitaine d'industrie



Ecrit par le 30 novembre 2025



Ce sont les Éditions de l'Aube, créées par le sociologue Jean Viard à la Tour d'Aigues, qui publient ce livre inédit d'entretien. D'un côté, Laurent Berger, ancien secrétaire général de la CFDT, aujourd'hui directeur de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité et créateur de la collection La société du compromis. De l'autre, Benoît Bazin, PDG du Groupe Saint-Gobain qui existe depuis 1665 (360 ans), emploie 160 000 collaborateurs dans 80 pays, compte 900 usines dans le monde et affiche un chiffre d'affaires de 50Mds€.

Entre un militant et un patron, ce dialogue a été rendu possible grâce à la volonté de ces deux hommes de « se parler, s'écouter, rapprocher les points de vue de chacun, communiquer pour se comprendre, bref, de trouver des *Voies de passage'*, même si on n'est pas forcément d'accord sur tout mais on se respecte », écrit Laurent Berger dans la préface. Au fil des chapitres, il va interroger Benoît Bazin sur ses racines normandes, sa famille, ses études, ses valeurs, sa carrière et son action au sein de l'entreprise du CAC 40 spécialisée dans le bâtiment et la construction.

Pourquoi ce choix ? « Parce que je l'avais déjà rencontré, répond Laurent Berger. Ce qui m'avait intrigué chez lui, c'était son sens de l'écoute et de la nuance, mais aussi l'humanité qui émanait de sa personnalité. Loin de l'arrogance supposée de ses corelégionnaires. J'ai découvert les facettes d'un



homme engagé qui porte des valeurs fortes. Ni grande gueule, ni donneur de leçons. Leader mais pas gourou. Faire le choix de la transition écologique, défendre un capitalisme plus responsable, se préoccuper de chacun et particulièrement des plus fragiles, porter des propositions concrètes sur le logement, le travail, la formation. Donc trouver 'des voies de passage', voilà ce qui nous a réunis. D'autant que je considère que l'entreprise est le terrain de jeu idéal du compromis. »

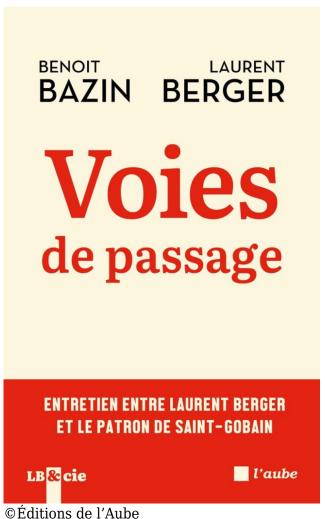
Tour à tour son évoqués dans le livre l'enfance de Benoît Bazin à Caen, ses grands-mères « modernes et libres » qui travaillaient toutes les deux à une époque où les femmes étaient plutôt cantonnées à rester au foyer, ses parents médecins hospitaliers, lui en réanimation, elle en pédiatrie. Ses études, sa découverte puis sa passion pour le du violoncelle et la montagne, son arrivée à Paris en prépa au Lycée Louis le Grand, puis à Polytechnique et Ponts & chaussées. « Je crois beaucoup en la transmission de valeurs, d'expérience », confie-t-il. Entré chez Saint-Gobain en 1999, il grimpe tous les échelons jusqu'à président depuis l'an dernier.

« En 2021, la construction durable est devenue notre ADN. il faut savoir que le bâtiment représente 40% des émissions de CO2 et qu'il consomme 50% des ressources naturelles. Donc l'enjeu pour nous est majeur : rendre cette activité vertueuse, construire vite et bien, faire plus, mieux avec moins. Réemployer les matériaux comme le gypse et le verre, recycler, réduire le gaspillage, améliorer le confort acoustique, thermique, la qualité de l'air. Comme nous le disons dans l'entreprise à l'unisson avec tous les salariés, 'faire du monde une maison commune plus belle et durable'.

Tout le personnel est mobilisé sur la rénovation énergétique. Elle permet dans une maison individuelle de faire baisser la facture de 70% et donc de retrouver du pouvoir d'achat. D'ailleurs, nous investissons chaque année 600M€ dans le recherche et le développement – dont 60% en France – avec 4 000 agents dévolus à l'innovation dans le monde entier et nous déposons environ 400 brevets par an. En 360 ans d'existence, Saint-Gobain en a traversé des guerres, des révolutions, des crises, des changements de direction et d'actionnaires, mais nous continuons à avancer. L'entreprise, contrairement aux gouvernements n'est pas contrainte par les échéances électorales », ironise-t-il. Lui qui a assisté à 2 COP à Glasgow et Dubaï, résume : « Il vaut mieux changer les choses de l'intérieur que de les critiquer de l'extérieur. »

Que fera-t-il quand il quittera le groupe Saint-Gobain ? « Transmettre, devenir bénévole, cela donne du sens. Le plus beau métier du monde ? Être maire, il peut changer la vie des gens. » Benoît Bazin pourra aussi s'adonner à la musique, aux suites pour violoncelle de Bäch et à la montagne. « Sur les 82 sommets de plus de 4 000 mètres d'altitude, dans les Alpes, j'ai dû en gravir 16 ou 17! ». Il lui en reste encore quelques-uns pour s'adonner à l'ivresse des cimes tout en gardant les pieds sur terre.





Contact : contact@editionsdelaube.fr / 04 90 07 46 60

Mobilisation générale pour nettoyer les bords de route de Vaucluse



Ecrit par le 30 novembre 2025



Dans le cadre de sa politique de gestion des déchets en bord de route, le Département de Vaucluse réalise, chaque année, une campagne de collecte de déchets souvent non biodégradables et pouvant nuire à la santé et à l'environnement. Elle a lieu avant le démarrage du fauchage le long des 2 381 km de routes départementales. 204 agents, sur 23 sites, seront notamment mobilisés.

Cette opération de grand nettoyage accélère cette semaine. Elle précède celle de fauchage qui vont bientôt débuter. Objectif : ramasser le maximum de déchets dans le cadre du plan départemental de prévention et de gestion des déchets en bordure du réseau routier, adopté en mai 2021. Ce dernier comporte douze actions suivant trois axes d'intervention : améliorer la collecte et le stockage des déchets, valoriser les déchets et en assurer la traçabilité ainsi que sensibiliser les usagers, former les agents et impliquer les partenaires locaux

Sensibiliser les Vauclusiens

Les équipes de patrouille des centres routiers constatent régulièrement de nombreux détritus sur les bords des routes, sur les accotements ainsi que sur les aires de repos. Pour faire place nette, la campagne de ramassage de ces déchets sur des secteurs pilotes est devenue nécessaire. Cette opération coordonnée entre tous les centres routiers départementaux et la direction fait l'objet d'une importante



mobilisation de plus de 200 agents.

Au-delà de ce nécessaire nettoyage, le Département, à travers les services routiers, appelle les usagers à faire preuve de civilité et à adopter les bonnes pratiques : ne rien jeter par les fenêtres, jeter les détritus et déchets dans les poubelles prévues à cet effet, déposer les déchets volumineux dans une déchetterie locale.

689 tonnes de déchets collectées en 2024

Les nombreux déchets collectés l'an passé au bord des routes se composaient de :

■ Déchets organiques et assimilés (aires de repos) : 74 T

■ Encombrants: 6 T ■ Déchets plastiques : 8 T ■ Déchets mélangés : 260 T ■ Déchets métalliques : 32 T ■ Déchets pneumatiques : 7 T

■ Cartons: 7 T ■ Déchets verts : 7 T

■ Déchets dangereux et spécifiques : 103 T

■ Amiante: 4 T

■ Cadavres d'animaux : 1 T ■ Déchets balayage : 180 T

Les déchets collectés (dont le tonnage ne cesse d'augmenter, 524 T en 2022 contre 689 T en 2024) sont, dans un premier temps, entreposés temporairement dans les bennes spécifiques présentes dans les centres des quatre agences routières.

Selon les cas et les distances, un partenariat local permet de déposer les déchets dans les déchetteries les plus proches. Ce service permet un traitement local moins consommateur en carburant. Les autres déchets sont enlevés et traités par des entreprises spécialisées. Le coût de la collecte 2024 s'est élevé à 194 000 € : location de bennes, enlèvement externalisé ou en régie, traitement.



Ecrit par le 30 novembre 2025



Opération de fauchage, le longs des 2 381 km de routes départementales de Vaucluse. Crédit : DR/Département de Vaucluse

Prochaine étape : le fauchage raisonné

L'étape du nettoyage des bords des routes est primordiale avant de procéder au fauchage. Le ramassage permet d'éviter davantage de pollution en broyant les déchets avec les machines mais il permet aussi d'éviter d'endommager ces dernières.

Mis en œuvre depuis plusieurs années, le fauchage raisonné consiste à :

- Couper plus haut : aujourd'hui, la coupe est faite entre 11 cm et 15 cm du sol pour préserver les couloirs écologiques et pour réduire la détérioration du matériel et des sols.
- Couper moins souvent : un à trois passages dans l'année sont réalisés afin de préserver la biodiversité et d'optimiser les interventions des agents. Toutefois, le traitement des dégagements de visibilité et des points particuliers de sécurité, notamment les virages et les carrefours, sont maintenus et réalisés lorsque cela s'avère nécessaire, ainsi que la lutte contre les espèces exotiques envahissantes comme l'ambroisie.
- Retarder la coupe : les campagnes de fauchage sont retardées afin de s'adapter à la maturité de la végétation sans qu'elle devienne gênante en termes de visibilité, ainsi qu'au cycle de vie de la petite faune et de la flore. Cette action de fauchage tardif permet de préserver le bord des routes qui constitue un refuge pour de nombreuses espèces végétales et animales.



(Vidéo) Quatre baliseurs gèrent la maintenance des 15 circuits VTT du Pays d'Apt Luberon



Sur l'espace VTT-FFC® Provence Luberon Lure, 15 circuits sont sur le territoire du <u>Pays d'Apt Luberon</u>, ce qui représente 272km. Des itinéraires dont la maintenance du balisage est assurée par quatre guides baliseurs : Gaétan Dupin, Rémy Mendez, François Ferrer et François Guyomard.

La pratique du vélo se développe de plus en plus en Vaucluse, que ce soit la pratique quotidienne pour



Ecrit par le 30 novembre 2025

effectuer les trajets domicile-travail au travers des aménagements de voies vertes, ou la pratique plus touristique qui, elle, se caractérise par différentes formes de cyclisme : vélo, vélo à assistance électrique, VTT, etc.

Ce mercredi 18 décembre, les acteurs de la pratique du VTT en Pays d'Apt se sont réunis à l'office de tourisme d'Apt afin de faire un point sur la maintenance de balisage des circuits VTT mais aussi de mettre en lumière le travail des guides baliseurs qui est financé par l'office de tourisme Pays d'Apt Luberon, à hauteur de 7 000€ pour l'année 2024. Ce travail a été permis grâce au soutien financier du Département de Vaucluse à hauteur de 50% et à l'appui technique de la Direction des sports pour l'approvisionnement en fourniture de balises, tout comme pour les deux autres intercommunalités de la zone vauclusienne de l'espace VTT-FFC® Provence Luberon Lure. « On souhaitait mettre en avant cette initiative parce qu'elle est très importante pour la qualité du tourisme qu'on propose sur notre communauté de communes », a expliqué Bettina Matias, directrice de l'office de tourisme.



De gauche à droite : Camille Chave (technicienne de l'ONF), Éric Garnier (chargé de mission



activités outdoor et sports de nature au PNR Luberon), Philippe Poupre (fondateur du club VTT Luberon, entretient bénévolement les sentiers de VTT), Patrick Courtecuisse (vice-président du PNR Luberon), Frédéric Sacco (coprésident de Vélo Loisir Provence et vice-président de la CCPAL), Christian Caillol (entretient les sentiers de VTT), Gaëtan Dupin (guide baliseur), Bettina Matias (directrice de l'office de tourisme Pays d'Apt Luberon), François Ferrer (guide baliseur) et Cindy Rouchet (chargée de communication de l'office de tourisme Pays d'Apt Luberon). ©Vanessa Arnal / L'Echo du Mardi

Quatre baliseurs

En tout, le Pays d'Apt compte quatre guides baliseurs. <u>Gaëtan Dupin</u>, <u>Rémy Mendez</u>, <u>François Ferrer</u> et François Guyomard parcourent régulièrement les différents circuits pour s'assurer que le balisage reste intact, mais aussi visible des cyclistes. Le territoire de Provence Luberon Lure compte 63 itinéraires, dont 20 de niveau très facile, 20 de niveau facile, 17 de niveau difficile et 6 de niveau très difficile. Les quatre baliseurs du Pays d'Apt Luberon s'assure de la maintenance du balisage de 15 d'entre eux.

Les quatre sont dans le milieu du VTT ou du vélo depuis plusieurs années, voire plusieurs décennies, et connaissent leur territoire comme leur poche. Sur le terrain, ils remarquent souvent que certains balisages, qui sont matérialisés par des petits panneaux fixés aux arbres, sont endommagés, voire retirés par les passants. « Les gens ont vraiment du mal avec les vis, peut-être parce qu'ils pensent que c'est mauvais pour les arbres, alors que les balises qui sont accrochées avec des agrafes, qui sont plus petites donc moins visibles, ont tendance à être moins endommagées », affirme Gaëtan Dupin. Pourtant, le Pays d'Apt Luberon travaille sur ce balisage et sur le développement du VTT en collaboration avec l'Office national des forêts (ONF) et le Parc naturel régional du Luberon afin que la pratique soit réalisée dans le respect de l'environnement et du patrimoine naturel qu'offre le territoire. « Il y a aussi un effet 'antiplastique' qui contribue à la dégradation de ces balises alors qu'elles sont importantes pour la sécurité des usagers », ajoute Éric Garnier, chargé de mission activités outdoor et sports de nature au Parc naturel régional du Luberon.



Ecrit par le 30 novembre 2025



Exemple de balise. © Pays d'Apt Luberon

Des itinéraires, du balisage et du nettoyage pour la sécurité de tous

Si certains considèrent que les VTT endommagent les sentiers naturels, d'autres pensent au contraire que les passages des uns et des autres permettent de les remettre en état suite à un gros intempérie par exemple. Si ces deux arguments peuvent faire débat, il ne serait de toute façon pas possible d'empêcher la pratique du VTT, c'est pourquoi des itinéraires sont créés et des balises apposées, afin de réguler la pratique, ou du moins d'assurer la sécurité des usagers qui empruntent les différents circuits.

Aujourd'hui, même les VTT peuvent être à assistance électrique, ce qui rend la pratique davantage accessible. Mais, ils sont en général utilisés par ceux qui veulent s'initier à la pratique. C'est pourquoi les guides baliseurs, mais aussi des bénévoles, s'assurent que les balises soient bien visibles, que les circuits bénéficient d'un passage plus facilement accessible à côté des passages compliqués (une racine qui exige un saut, par exemple), mais surtout que les sentiers soient propres et dégagés. « Certains s'amusent à mettre des grosses branches au milieu des passages, sauf qu'ils oublient que si ça crée un accident, leur responsabilité est engagée », développe Christian Caillol, qui fait régulièrement du nettoyage des sentiers.



Ecrit par le 30 novembre 2025

Si le maintien des balises et de la propreté des sentiers VTT passe par le travail des guides baliseurs et des bénévoles, il passe aussi par la sensibilisation auprès du public, qui est assurée par les différents acteurs du territoire, que ce soit à l'office de tourisme, les techniciens de l'ONF, ou encore les usagers de ces itinéraires qui sont conscients du travail effectué par les quides baliseurs, mais aussi conscients des risques d'un manque de balises ou d'un sentier non entretenu.

Point S ouvre un nouveau centre auto à **Sorgues**



Après Apt en il y a presqu'un an maintenant, l'enseigne Point S ouvre un nouveau centre d'entretien dans le Vaucluse. Il est situé à Sorgues au 457 Chemin du Fournalet, dans la zone d'activité de La Velle 1. Ce nouveau centre est porté par la société Les Sens Automobiles qui complète ainsi ses activités de carrosserie, de vente, d'entretien et de réparation automobile.

Fondé par un professionnel du secteur automobile qui exerce depuis une vingtaine d'année, la société Les Sens Automobile propose des prestations et services d'entretien et de réparation automobile pour la marque Renault depuis 2021.



Ouverture aux véhicules multimarques

« La communication de Point S fait que la notoriété de l'enseigne est particulièrement forte dans le sud de la France. Cette collaboration nous permet de diversifier notre activité en réalisant l'ensemble des services et prestations d'entretien et de réparation pour tous types de véhicules quelle que soit leur marque. » explique 'Les Sens Automobiles' dont l'objectif est de s'ouvrir aux véhicules multimarques. Sur son site, la société Les Sens Automobile dispose de 1400m2 d'ateliers équipés pour assurer les prestations d'entretien et de réparation rapide. Une baie Glass dédiée au vitrage vient compléter ses prestations. L'équipe se constitue de huit professionnels et de deux apprentis.

12^e centre Point S en Vaucluse

Avec ces ouvertures à Sorgues et à Apt durant l'automne 2022, Point S compte 12 centres en Vaucluse. En effet, l'enseigne est aussi implantée à Avignon (2 centres), au Pontet, à Cavaillon, à Carpentras, à Pernes-les-Fontaines, à Orange, à Vaison-la-Romaine, à Saint-Saturnin-lès-Apt et à Pertuis. A proximité, elle est aussi présente aux Angle, à Châteaurenard, à Saint-Rémy-de-Provence, à Bagnols-sur-Cèze ou bien encore à Pierrelatte

L.G.

Entretien du jardin : la préfecture de Vaucluse rappelle les consignes



Ecrit par le 30 novembre 2025



La préfète de Vaucluse rappelle qu'il est interdit d'incinérer les déchets verts issus des parcs et des jardins des particuliers et des collectivités.

Avec l'arrivée de l'automne, nombreuses sont les personnes qui souhaitent procéder à l'entretien de leur jardin ou des espaces agricoles. La préfecture de Vaucluse rappelle qu'il est interdit d'incinérer les déchets verts issus des parcs et des jardins des particuliers et des collectivités sauf ceux issus des obligations légales de débroussaillement et d'usages spécifiques (prophylaxie, usages agricoles...). L'arrêté préfectoral relatif à l'emploi du feu interdit également, sauf autorisation spécifique, toute utilisation ou mise à feu en zone forestière ou à moins de 200 m des bois et forêt, et ce jusqu'au 15 octobre. Il est aussi interdit d'allumer des feux en tout temps sur l'ensemble du département lorsque le vent est supérieur à 40 km/h rafales comprises.

Dans tous les cas, toute alternative au brûlage de ces déchets est à privilégier, comme leur élimination par broyage, compostage ou apport en déchetterie. Les infractions à ces réglementations, en particulier le non-respect de l'interdiction de porter ou de faire du feu, de fumer ou de jeter des objets en ignition en forêt, ou à moins de 200m de celle-ci, sont passibles d'une amende de 135 €.

Ecrit par le 30 novembre 2025

Travaux : la ville de Bollène rénove ses stades



La ville de Bollène entreprend depuis quelques semaines des travaux d'entretien et de remise à niveau des stades Mounier, Bacconnier et Abdou Séné.

Sur le stade Mounier, les agents des services techniques de la ville ont procédé, dès le 23 mai, au décapage et à la réfection de la pelouse. Depuis le 1er juin, ils installent le système d'arrosage automatique qui permettra, sous réserve des restrictions qui pourraient être imposées, de maintenir le terrain dans son état optimal pour les joueurs qui y pratiquent leur sport. Afin de favoriser un meilleur ancrage de la pelouse, la ville prévoit de rouvrir le stade à la pratique sportive à la fin du mois de septembre.

Sur le stade Abdou Séné, les opérations prévues consistent à aérer le terrain avant de procéder à un semis de regarnissage. Cela permettra de reconstituer la pelouse, qui souffre à la fois d'une utilisation intensive et d'une chaleur relativement forte. Enfin, les travaux sur le stade Anquetil concernent à la fois la pelouse et la piste d'athlétisme. La piste sera complètement nettoyée tandis que le terrain sera carotté (pour permettre son aération) et sablé avant que les services techniques ne procèdent à un semis de



regarnissage.

L'ensemble de ces travaux sera terminé d'ici la fin de la saison afin de permettre aux joueurs de reprendre la nouvelle saison dans les meilleures conditions.

J.R.

Discipline : lorsque l'entretien d'évaluation vire à la sanction



L'entretien d'évaluation permet de faire le point avec le salarié sur l'année écoulée. Mais



attention si, lors de cet échange, l'employeur reproche au salarié des agissements fautifs en lui demandant de changer immédiatement de comportement, on se rapproche plus de la mesure disciplinaire que du bilan de l'année écoulée.

Les limites de l'entretien d'évaluation

L'entretien d'évaluation permet d'apprécier les compétences du salarié, d'identifier ses points forts et ses difficultés afin de trouver des solutions pour les lever. Cela peut également être le moment où l'employeur fixe les objectifs pour l'année à venir.

Afin d'assurer le suivi de ces entretiens d'une année sur l'autre, la rédaction d'un compte-rendu est fortement conseillée. Mais attention à son contenu. En effet, dans certaines situations, cela peut vite changer sa dénomination.

Lorsque l'employeur dresse le bilan de l'année, il doit être vigilant s'il formule des griefs précis et profite de cet entretien pour inviter son collaborateur à changer immédiatement de comportement. Dans une telle situation, le compte rendu de l'entretien d'évaluation peut constituer une sanction disciplinaire. Et en agissant ainsi, le dirigeant épuise son pouvoir disciplinaire. Il ne pourra plus sanctionner le salarié. Pour rappel, en principe, une même faute ne peut pas faire l'objet de deux sanctions successives.

L'employeur ne peut pas sanctionner deux fois la même faute, sauf si :

- de nouveaux faits se sont produits depuis la première sanction,
- le salarié persiste et continue à avoir son comportement fautif.

Les limites du pouvoir disciplinaire

Si un fait fautif est sanctionné deux fois, le salarié peut demander l'annulation de la sanction.

C'est ce qui vient d'arriver à un employeur qui avait licencié un salarié pour faute grave. Le salarié a contesté : les faits reprochés pour justifier son licenciement avaient, selon lui, déjà été sanctionnés par un avertissement.

En effet, lors de son entretien d'évaluation, on lui avait présenté différents motifs de mécontentement :

- plainte de collaborateurs en souffrance liée à son attitude dure et fermée aux changements ;
- anomalies et problèmes récurrents dans son travail constituant des dysfonctionnements graves liés à la sécurité électrique ;
- non-respect des normes réglementaires et leur application par un pilotage rigoureux des équipes, etc.

Dans le compte rendu de l'entretien d'évaluation, il est reproché au salarié des griefs précis. On l'invite de manière impérative à un changement complet et total de son savoir-être et savoir-faire, et ce, sans délai.

Mais dans la lettre de licenciement, il est également reproché au salarié :

• ses écarts de comportement avec des collègues ou subordonnés ;

- son taux élevé de défauts électriques ;
- son défaut de respect des process en vigueur.

Pour les juges, le compte rendu d'entretien d'évaluation comportait des griefs précis. Il sanctionnait le comportement considéré comme fautif du salarié et constituait un avertissement. Et si un avertissement a été infligé au salarié, les mêmes faits ne pouvaient pas justifier son licenciement. Il est donc sans cause réelle et sérieuse.

Cour de cassation, chambre sociale, 2 février 2022, n° 20-13.833 (le compte rendu d'un entretien d'évaluation peut constituer une mesure disciplinaire lorsqu'il formule des griefs précis et invite le salarié à un changement de comportement immédiat)

Par Isabelle Vénuat, juriste en droit social et rédactrice au sein des <u>Éditions Tissot</u> pour Réso hebdo éco - <u>www.reso-hebdo-eco.com</u>

Joël Guin : « plus qu'une structure administrative, une force commune »

Alors que le Grand Avignon a adopté son 'projet de territoire' en juin dernier, Joël Guin, président de la communauté d'agglomération depuis juillet 2020, évoque les grands enjeux de l'intercommunalité. Développement économique, transport et mobilité, environnement, grands aménagements structurants... Tour d'horizon de ce que l'agglomération ambitionne de devenir d'ici 2030.

- « Le projet de territoire 'Horizon 2030' constitue notre vision de l'agglomération pour les 10 prochaines années, notre ambition pour l'avenir, pour avancer ensemble, explique le président de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon. Il exprime les valeurs sur lesquelles nous entendons bâtir nos grandes orientations, et les priorités qui en découlent. »
- « Ce projet représente le fruit d'un travail collaboratif avec l'ensemble des conseillers communautaires, poursuit celui qui est aussi maire de Vedène. Nous ne partions d'ailleurs pas de rien. Le Grand Avignon porte et met en œuvre déjà de nombreux projets, de nombreuses actions, des programmes et des documents de planification. Je pense au PDU (Plan de déplacements urbains), au PLH (Plan local de l'habitat), au Scot (Schéma de cohérence territoriale), au Programme alimentaire territorial (PAT), à notre programmation pluriannuelle d'investissements... Des projets ont été engagés au cours du précédent mandat, que nous devrons mener à leur terme. »

« Notre territoire a des atouts à faire valoir sur le plan économique. »

Compétence majeure de l'agglomération, le développement économique est l'un des enjeux de cette décennie à venir. Et afin d'accompagner au mieux un aménagement équilibré du tissu économique de son territoire, le Grand Avignon mise notamment sur la réalisation de la Zac (Zone d'aménagement concerté) du Plan à Entraigues-sur-la-Sorgue dont sera notamment exclue la logistique pour se concentrer sur d'autres activités.

« Le Grand Avignon souhaite renforcer son positionnement sur la naturalité, notamment dans l'industrie agroalimentaire, mais pas uniquement, insiste Joël Guin. Ce projet de parc d'activités porté en partenariat avec l'entreprise avignonnaise GSE, illustre parfaitement le cadre de cette volonté d'orientation économique vers ce créneau à fort potentiel sur lequel notre territoire a des atouts à faire valoir. »

Côté calendrier, la demande de Déclaration d'utilité publique (DUP) a été déposée à la préfecture en août dernier. Elle est en cours d'instruction par les services du préfet avant que l'enquête publique ne soit organisée dans le courant de cette année.

Si le Grand Avignon ne représente que 15% de la superficie de son bassin de vie, il concentre 43% des emplois dont un bon nombre dans les zones d'activités de son périmètre.

« En attendant, le Grand Avignon continue d'améliorer la desserte de la zone, précise le président de l'agglomération. Les travaux de création des nouvelles voies d'accès et de sortie depuis la D942, pour un coût de 2,15M€ HT financés à 70% par l'intercommunalité, sont achevés. L'ensemble des études ont été menées, permettant d'aboutir à un projet qui concilie la volonté de développer l'économie de notre territoire et la préservation de l'environnement. Dans ce cadre, le Grand Avignon aménage à titre expérimental le centre du giratoire d'entrée de zone, selon les principes innovants de la 'miniforêt urbaine', avec 2 000 arbres plantés à terme. »

Mais pour le président de l'agglomération, cette attractivité économique passe évidemment par la poursuite du développement des zones actuelles dont Agroparc notamment. En première ligne, Creativa, la pépinière d'entreprises du Grand Avignon créée en 1990, qui va se doter <u>d'un nouveau bâtiment (4,2M€)</u> d'ici à l'été prochain. De quoi permettre à l'une des plus grandes pépinières généralistes du Sud-Est de la France de disposer d'une soixantaine de bureaux et de 6 ateliers supplémentaires pour accueillir de nouvelles entreprises dans le cadre d'un accompagnement de 3 ans. Le tout agrémenté des services nécessaires au développement de ces jeunes pousses : espace d'accueil, espace numérique, reprographie, boîtes postales, affranchissement et salles de réunions, espaces techniques (baies de brassage, local technique, archives...).

L'autre actualité sur Agroparc, c'est aussi l'avenir de l'Agriscope, l'emblématique pyramide en verre de la zone qui devrait être conservée dans le cadre d'un nouveau projet, ainsi que lancement de l'offre de services de la Cité de l'innovation de la naturalité et le démarrage des travaux du bâtiment Innov'Alliance en fin d'année ou début 2023.



Ecrit par le 30 novembre 2025



La pyramide de l'Agriscope devrait être conservée dans le cadre d'un nouveau projet dévoilé dans l'année.

A quand le décollage de Confluence ?

Aussi interrogé sur les multiples retards à l'allumage concernant l'aménagement de quartier de Confluence en Courtine, le président de l'agglomération rappelle « qu'avec la Ville d'Avignon, nous avons décidé d'accélérer sur le projet majeur d'aménagement durable de ce futur quartier, qui mixera habitat et économie, en donnant une place primordiale à la nature, à la maîtrise de l'énergie et à l'innovation architecturale ».

Pour relancer l'aménagement de cette zone engluée depuis des années dans des problématiques de réglementation liées principalement au risque inondation, la Ville et l'Agglomération ont notamment créé au printemps dernier 'Grand Avignon aménagement', une SPL (Société publique locale) chargée d'en piloter l'aménagement. Une SPL dont la direction vient d'être prise depuis le début du mois par Florence Verne-Rey jusqu'alors directrice générale de la Société publique locale 'Melun Val-de-Seine aménagement'.



Ecrit par le 30 novembre 2025



Alors que la définition du projet de pré-programmation de Confluence avance en Courtine, le Grand Avignon ambitionne de faire de ce quartier un modèle de zone accueillant activités économiques et habitations.

- « Notre objectif est de faire d'Avignon-Confluence le modèle d'un quartier vivant et accueillant, à l'atmosphère harmonieuse, avec des bureaux, des commerces et services de proximité et des immeubles d'habitation, détaille Joël Guin. Avec la Ville d'Avignon, nous avançons d'ailleurs actuellement sur la définition d'un projet de pré-programmation concernant le cœur de projet (ndlr : la Zac TGV), en lien avec Joan Busquets, notre urbaniste conseil. » De quoi déboucher sur l'aménagement des premiers 'macro-lots' situés dans un premier périmètre resserré de 27ha autour de la gare et d'espérer voir les premières entreprises s'implanter en 2023 ?
- « Au-delà de la globalité du projet d'Avignon-Confluence sur 100 ha d'activités et de logements autour de la gare TGV afin de doper l'économie du Grand Avignon, notre ambition est de continuer de consolider l'attractivité du territoire en requalifiant toutes les principales zones d'activités économiques existantes et en développant une stratégie foncière très dynamique, rappelle le président de l'établissement public de coopération intercommunale. Nous allons aussi dans ce cadre relancer notre action sur le marketing territorial, qui a logiquement été mise en sommeil avec la pandémie. L'objectif est de réorienter notre démarche autour de la naturalité et de ses déclinaisons. »

Le réseau de transport réajusté progressivement

Autre dossier important de cette année à venir : la réorganisation des transports de l'agglomération. En



effet, le Grand Avignon a fait le choix de reprendre en main l'exploitation du réseau de transports en commun intercommunal en la confiant à sa SPL (Société publique locale) <u>Tecelys</u> à partir du 1^{er} juillet prochain.

- « Cette reprise va s'accompagner d'un plan d'ajustement progressif du réseau, à l'échelle des 16 communes du Grand Avignon, précise Joël Guin. Nous avons en ce sens engagé une très large concertation avec les maires, pour connaître leurs attentes. De là, nous pourrons compléter le maillage et la qualité des lignes, pour toujours plus et mieux répondre aux besoins des usagers. »
- « Notre ambition est d'accroître les mobilités douces, en passant la vitesse supérieure sur nos investissements et sur la base d'un schéma de déplacements d'ensemble incluant la prolongation du tramway, des bus en site propre et des parkings relais à l'échelle de l'agglomération », poursuit le président de l'agglomération. Pour cela, le Grand Avignon va ainsi investir près de 190 M€ d'ici à 2026 afin d'améliorer le niveau de services apportés aux voyageurs et la qualité des transports en commun.



Le Grand Avignon prévoit l'extension du réseau de tramway en direction du parking-relais de l'île Piot notamment.

Des investissements qui vont notamment concerner la réalisation d'une nouvelle portion de tramway entre le parking de l'île Piot et la station Saint-Roch. Le coût de cette deuxième phase est estimé à plus de 61M€ dont 7,83M€ d'aides de l'Etat obtenues dans le cadre de l'appel à projets national pour les transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux. La concertation sur ce projet de tram 2 interviendra au printemps prochain afin que le programme définitif puisse être adopté l'été



Ecrit par le 30 novembre 2025

prochain. Objectif: une mise en service d'ici 2025.

Par ailleurs, sur la période 2024-2026, des bus à haut niveau de service, type 'Chron'hop' seront déployés sur des voies dédiées entre le rond-point Grand Angles et le centre-ville d'Avignon via la RN 100 et le pont de l'Europe. Le projet prévoit la création d'un parking relais de 200 places et de nombreux aménagements de voirie pour un montant estimé à 17M€ dont, là encore, un soutien de l'Etat à hauteur de 2,15M€ pour cette navette express entre Gard et Vaucluse. Outre le futur parking-relais des Angles, 4 nouveaux parkings-relais, gratuits, vont aussi être construits, en complément de ceux des Italiens et de l'Île Piot, afin de compléter le maillage autour de la cité des papes. Ils se situeront à Saint-Chamand (365 emplacement livrés en septembre 2022), à Agroparc (fin 2022), Réalpanier (2024) et Rognonas dans les Bouches-du-Rhône.



L'aménagement du parvis de la gare débute ce mois-ci avec un chantier qui devrait durer 2 ans environ.

A cela s'ajoute enfin le réaménagement du parvis de la gare Sncf du centre-ville afin d'y accueillir « tous les modes de transports au cœur du Grand Avignon : bus, tram, cars régionaux, trains et vélo, avec un espace de stationnement dédié. Les travaux, déjà débutés cette année sur le parking, vont s'étendre sur le parvis en janvier 2022, pour une durée de 2 ans. »

Le Grand Avignon, qui cofinance le projet à hauteur de 4,8M€, souhaite faire de ce lieu dédié à l'intermodalité le symbole de son exemplarité en matière de développement des mobilités douces et des transports collectifs.

« Je suis d'ailleurs fier que l'ensemble de cette feuille de route ait fait l'objet d'un vote à l'unanimité lors du conseil communautaire d'avril, ce qui montre que tous les élus, quelle que soit leur sensibilité, ont à cœur de continuer d'améliorer ensemble l'offre de services en matière de transports durables », se félicite le président du Grand Avignon.

« Nous avançons à 16, nous décidons à 16. »

Une unanimité actuelle qui tranche avec les tensions constatées avec la ville-centre lors de sa désignation, en 2020, à la présidence de l'agglomération que briguait également Cécile Helle, maire d'Avignon.

- « Il y a eu la fièvre de l'élection, reconnait Joël Guin, mais c'est du passé dorénavant. Nous sommes 16 communes, nous avançons à 16, nous décidons à 16, dans le respect de l'identité et des atouts de chaque commune. Le Grand Avignon est donc au service de toutes les communes, et donc de la ville centre. » Un constat aujourd'hui partagé par Cécile qui, dans les colonnes de nos confrères du quotidien de la Provence confirmait « qu'avec le président Joël Guin, il y a un vrai travail de collaboration, un véritable partage de vue sur des dossiers importants, à la fois pour la ville d'Avignon et pour l'Agglo. Nous apprenons à avancer ensemble. »
- « Ma volonté est que notre agglomération incarne un espace d'échanges, de débats, de collaborations, porté par l'intérêt général et l'ambition partagée d'un développement durable et harmonieux de notre territoire, reprend le président de l'agglomération. Avec la ville centre, comme avec toutes les communes du Grand Avignon, je ne prétends à rien d'autre que cela fonctionne, vraiment. »

Développer une agglomération à taille humaine

C'est dans cet esprit coopératif que Joël Guin a notamment proposé la création d'un fonds de soutien aux investissements communaux, doté d'un budget de 10M€ sur le mandat.

- « La transition écologique et énergétique, la transition économique, constituent la colonne vertébrale de notre projet de territoire qui vise à poursuivre le développement d'une agglomération à taille humaine, conciliant excellence environnementale et économique, au bénéfice de notre qualité de vie à tous. C'est un projet qui dépasse les sensibilités politiques et les intérêts communaux. C'est donc, en ce sens, un véritable projet intercommunal qui entend apporter des réponses nouvelles et adaptées, pour chacune de nos communes, aux enjeux écologiques, économiques et sociaux qui nous attendent. Une qualité de vie qui passe évidemment par la qualité environnementale au sein de l'agglomération.
- « Aujourd'hui, constate Joël Guin, on ne parle plus des causes du réchauffement climatique mais de ce que nous pouvons et devons faire pour agir. Le Grand Avignon a placé la transition écologique au centre de ses actions et de ses réflexions. Notre Plan Climat est dans cet esprit en construction, avec pour prochaine étape l'élaboration du plan d'actions, ce qui induit naturellement de concerter avec l'ensemble des acteurs du territoire. » Dans ce cadre, plusieurs soirées-forum ont été organisées à destination de la population, dont les dernières se sont tenues en décembre dernier.



Ecrit par le 30 novembre 2025



L'objectif est de créer une agglomération à taille humaine. © BAU-BLAU/Joan Busquets

- « L'objectif de ce projet d'envergure est de conduire le territoire vers une autonomie énergétique et une neutralité en carbone, à l'horizon 2050. Soit 30 ans pour réduire les consommations d'énergie, développer les énergies renouvelables locales, modifier nos modes de vie, améliorer la qualité de l'air... » Une volonté qui se traduit notamment par le lancement d'une vaste étude pour le déploiement d'une filière hydrogène verte sur le territoire du Grand Avignon ainsi que la mise en place d'un plan d'amélioration du réseau de déchèteries intercommunales.
- « Nous finissons actuellement un double chantier en vue de la modernisation des déchèteries d'Avignon Courtine et de Velleron : budget global 1,2 M€, annonce le président de l'agglomération. On projette aussi une nouvelle déchèterie sur le sud-est de l'agglomération et notre Plan local de prévention des déchets sera bouclé courant 2022. »

Qualité de vie encore avec : l'acquisition de la ferme Baudouin et de ses 5,2 hectares de terres agricoles. De quoi faire de ce lieu le symbole <u>Programme d'alimentation territorial (PAT) du Grand Avignon</u> qui vise à renforcer les productions agricoles respectueuses de l'Environnement, valoriser une alimentation saine



accessible à tous, développer l'économie sociale et solidaire et rendre exemplaire l'approvisionnement de la restauration collective territoriale. Un Programme dont le plan d'actions, concerté depuis plusieurs mois, sera arrêté au printemps prochain. « L'ambition sur cette ferme est de mettre en place un espace test agricole, dispositif qui vise à favoriser l'installation d'agriculteurs en leur mettant à disposition sur une durée limitée du foncier pour tester leur activité en grandeur réelle. »

Les espaces naturels, aquatiques et agricoles représentent 66% des surfaces de l'agglomération.

Une agglomération trop à l'étroit ?

Alors que <u>l'Insee</u> a déterminé que <u>le bassin de vie d'Avignon est bien plus large que le périmètre administratif de son intercommunalité</u>, le président du Grand Avignon estime toutefois qu'il ne faut pas brusquer les choses. Ainsi, si la zone d'emploi de la cité des papes compte désormais davantage de communes gardoises (15 communes) et bucco-rhodaniennes (8 communes) que de communes vauclusiennes (13 communes), Joël Guin se veut rassurant avec ses voisins : « le Grand Avignon est bien plus qu'une structure administrative, c'est notre force commune. Je crois qu'il faut d'abord apprendre à travailler ensemble en portant des projets collectifs utiles pour l'ensemble de nos territoires comme le transport par exemple. Je suis convaincu que c'est par ce biais là que nous poserons les bases d'un avenir commun. »

Même volonté de dialogue concernant les villes gardoises déjà présentes dans le Grand Avignon et souvent 'oubliées' par leur Région et leur Département : « J'entends engager avec la présidente de la Région Occitanie et la Présidente du Conseil départemental du Gard un niveau d'échanges et de collaboration utile et nécessaire, dans l'intérêt de nos 7 communes gardoises. J'ai confiance en la capacité de ces collectivités partenaires à considérer et à accompagner nos communes dans leurs projets. »

Un outil de coopération inédit à l'échelle du bassin de vie

C'est d'ailleurs dans cet esprit que le Grand Avignon (15% de la superficie de son bassin de vie mais 43% de ses emplois) figure parmi les huit intercommunalités qui, en décembre dernier, ont lancé « une démarche de coopération pour l'attractivité du territoire et mettre en œuvre des projets communs » à l'échelle du bassin de vie d'Avignon.

Une initiative portée actuellement par 6 EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) vauclusiennes et 2 gardoises mais où ne figure aucune structure Bucco-rhodanienne. « Chaque chose en son temps, tempère Joël Guin. Un nouveau rendez-vous est prévu le mois prochain. Il sera ouvert aux autres intercommunalités du Grand bassin d'Avignon souhaitant être associées à cette démarche qui a pour objectif d'avancer dans la formalisation de l'outil le plus pertinent pour piloter cette coopération inédite. »

« LEO: agir vite et maintenant. »

Et l'un des dossiers brulants qui pourrait mobiliser la totalité des intervenants de ce territoire est sans



conteste celui de la LEO (Liaison Est-Ouest) qui, arlésienne à la sauce papale, attend toujours de sortir de terre dans son intégralité depuis des décennies.

« La problématique est simple, résume Joël Guin. Si j'entends les oppositions, les interrogations, en particulier sur les impacts environnementaux, jamais depuis plus de 30 ans le contexte n'a été aussi favorable à sa réalisation. C'est historique. Les financements sont assurés. C'est historique, après toutes ces années d'atermoiement. Outre une desserte absolument indispensable au développement de la zone de Courtine-Confluence, notre territoire voit enfin se présenter l'occasion exceptionnelle de pouvoir mettre en œuvre un équipement attendu et structurant au bénéfice de nos citoyens, surtout pour les plus exposés. La dégradation des conditions de circulation montre qu'il faut agir. Maintenant. »



La construction du pont sur la Durance dans le cadre de la 1re tranche de la LEO, il y a près de 14 ans maintenant...

Mais la LEO n'est pas une fin en soi, poursuit-il. C'est pour cela que le Grand Avignon engage ce très important programme d'investissements pour les transports en commun. Tout cela doit s'accompagner d'autres actions pour toujours mieux répartir encore la circulation poids-lourds et véhicules légers. Je milite ainsi pour la mise en œuvre de mesures parallèles et nécessaires, en particulier la gratuité de l'autoroute entre Avignon-Nord et Avignon-Sud. Soyons même plus ambitieux en allant au-delà et demandons à Vinci, avec le soutien du département et des autres collectivités concernées, la gratuité de Cavaillon à Orange. »